



A Pierrefitte-sur-Aire, le 4 mars 2019

Madame, Monsieur le Maire,

Le réseau des Communes forestières de Lorraine, en collaboration avec l'Office National des Forêts, a lancé son cycle de formation pour les élus de communes forestières des Vosges pour l'année 2019. Ces formations permettront d'enrichir vos connaissances sylvicoles, de consolider vos acquis et de répondre aux questions liées à la gestion de votre forêt communale et à la filière forêt-bois. En plus d'apporter ses connaissances techniques, la participation de l'ONF vous permettra de mieux comprendre ses actions en tant que gestionnaire de votre forêt communale.

En sylviculture, la récolte est l'étape finale des travaux forestiers, l'objectif étant l'apport de recettes communales et l'alimentation de la filière. Les bois mobilisés sont alors destinés à différentes utilisations en fonction de leur qualité. Le code forestier octroie aux élus la responsabilité des décisions en matière de vente et de valorisation de la ressource bois communal. Le choix du mode de vente joue un rôle central dans le maintien des activités sur les territoires, en particulier en ce qui concerne la première transformation (scieries). Quels sont les débouchés pour le bois ? La formation vous permettra d'appréhender les enjeux des coupes de bois et de connaître les différents débouchés du matériau bois.

La première session de formation pour l'année 2019 la suivante :

« Valorisation de la filière forêt-bois »
Mercredi 27 mars 2019 à Saulxures-sur-Moselotte
De 13h30 à 15h00 : partie en salle
De 15h00 à 17h30 : visite de la scierie Germain Mougnot

Nous vous rappelons que ces formations sont destinées **aux maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairies et agents des collectivités en charge des dossiers forestiers ou intéressés par ces sujets**. C'est pourquoi, nous vous remercions de bien vouloir leur transmettre l'invitation.

Vous trouverez ci-joint le programme précis de cette formation ainsi qu'un bulletin d'inscription. Afin d'organiser cette rencontre dans les meilleures conditions, nous vous prions de bien vouloir nous retourner ce dernier **au plus tard le 20 mars 2019**.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, à nos sincères salutations.

Le Président de l'Association des Communes
Forestières Vosgiennes
René MAILLARD

Les Directeurs d'Agences ONF
Vosges Ouest
Denis DAGNEAUX
Vosges Montagne
Patrick KUBLER



Cette action de formation est réalisée avec le concours financier de l'Union Européenne « L'Europe s'investit dans les zones rurales », de la Région Grand Est, de l'Institut de Formation Forestière Communale, de la Fédération Nationale des Communes forestières, de l'Union régionale des Communes forestières de Lorraine et de l'Association des Communes forestières des Vosges

FORMATION

« Valorisation de la filière forêt-bois »
Mercredi 27 mars 2019 – 13h30 à 17h30
À Saulxures-sur-Moselotte



PROGRAMME DE LA FORMATION

Contexte

Le code forestier octroie aux élus la responsabilité des décisions en matière de vente et de valorisation de la ressource communale bois. Le choix du mode de vente joue un rôle central dans le maintien des activités sur les territoires, en particulier en ce qui concerne la première transformation (scieries).

Objectifs de formation

- Connaître les différents modes de vente et de mise à disposition des bois.
- Identifier le rôle de l' élu dans ces processus de commercialisation et choisir le mode de vente adapté pour chaque coupe.
- Connaître les débouchés de la filière-bois.
- Comprendre le point de vue et les besoins des transformateurs.
- Prendre conscience de l'importance de la mobilisation des bois et de l'importance de soutenir la filière locale.

Contenu

- La filière forêt-bois locale et ses enjeux.
- Rôles et responsabilités respectifs de l' élu et de l'ONF en matière de commercialisation.
- Mode de ventes : les options possibles, leurs atouts et contraintes.
- Visite d' une entreprise de la première transformation (**la scierie Germain Mougenot**) et discussion avec les acteurs de la filière sur leurs approvisionnements, débouchés et besoins.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Si vous souhaitez participer, merci de vous inscrire, au plus tard **le 20 mars 2019** ,

aux coordonnées suivantes : Union régionale des Communes forestières - 5 rue de Condé - 55260 Pierrefitte-sur-Aire
ou par mail : camille.fabbri@communesforestieres.org

Commune de

Représentée par

Fonction

Date limite d'inscription : 20 mars 2019



Participer à une réunion de vulgarisation et d'information fait partie des engagements à respecter pour les propriétaires dont la forêt est certifiée PEFC.



Cette action de formation est réalisée avec le concours financier de l'Union Européenne « L'Europe s'investit dans les zones rurales », de la Région Grand Est, de l'Institut de Formation Forestière Communale, de la Fédération Nationale des Communes forestières, de l'Union régionale des Communes forestières de Lorraine et de l'Association des Communes forestières des Vosges